

BOLKESTEIN CONTRE-ATTAQUE !

1. La directive Bolkestein n'a pas été retirée !

« *La directive ne sera pas retirée. Seule la Commission pourrait le faire. Le Conseil européen n'a pas le droit de lui donner des injonctions de ce type.* ». Voilà la décision de Jean-Claude Juncker, Premier-ministre du Luxembourg et président du Conseil européen. Le Conseil peut dire ce qu'il veut, la Commission fait ce qu'elle veut.

➔ La directive Bolkestein réapparaîtra dès le 29 mai passé !

2. L'achèvement du « marché intérieur des services » : objectif premier à Bruxelles.

Le Conseil de l'Union européenne a affirmé que « *pour promouvoir la croissance et l'emploi et pour renforcer la compétitivité le marché intérieur des services doit être pleinement opérationnel tout en préservant le modèle social européen.* » Il n'existe pas de modèle social européen mais un grand nombre de modèles sociaux nationaux mis en danger par l'organisation et les contraintes du « marché intérieur » que l'on veut étendre aux services.

➔ Ni Jacques Chirac, ni les gouvernants européens n'ont renoncé à leur projet !

3. Dire NON à la « directive Services » passe par le NON à la Constitution.

Le projet de directive « Services » dite Bolkestein entre dans la même logique que le projet de « Constitution européenne ». L'article III-144 correspond très exactement à la directive Bolkestein. Si l'on refuse la logique Bolkestein, la logique de la loi de la jungle, on doit refuser le projet de « Constitution européenne ».

➔ Le 29 mai prochain, pour refuser la loi de la jungle, il faut dire NON à la
« Constitution européenne »

NON

***A LA CONSTITUTION
EUROPEENNE***